Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 991
22 avril 1959

Utiliser le Conseil de l'Europe comme cadre d'une action multilatérale dans le domaine culturel ayant pour but de renforcer la solidarité du monde libre

Proposition de recommandation
déposée par Mme Luise REHLING et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée,

Vu la résolution du comité des Affaires culturelles et de l'Information adoptée par la quatrième Conférence parlementaire de l'O. T. A. N.;

Vu l'existence d'une Convention culturelle du Conseil de l'Europe qui permet l'adhésion de pays non membres du Conseil et d'un Fonds culturel du Conseil de l'Europe,

Recommande au Comité des Ministres :

1. d'inviter les gouvernements des pays membres qui sont membres de l'O. T. A. N. :
 1. à examiner, avant de conférer à l'O. T. A. N. de nouvelles activités dans le domaine culturel, les graves inconvénients de double emploi;
 2. à utiliser le Conseil de l'Europe comme cadre d'une action multilatérale dans le domaine culturel ayant pour but de renforcer la solidarité du monde libre;
2. d'examiner les possibilités d'associer le Portugal, les Etats-Unis et le Canada à la mise en oeuvre de certains projets d'ordre culturel conçus par le Conseil de l'Europe.

Signé :

Signé (voir au verso)

Signé:

REHLING Luise, Allemagne